



Action Catholique des Enfants

Communiqué
Montrouge - Février 2013

Alerte : enfants en danger

« *Les enfants ont des droits¹, les adultes en sont responsables !* » affirme la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Aujourd'hui, nous ne pouvons que nous alerter devant l'augmentation de la pauvreté chez les enfants. Sur ces cinq dernières années, les chiffres explosent

- **Sur trois pauvres en France, il y a un enfant !**
- **Sur cinq enfants un est considéré comme pauvre !**
- **Près de trois millions d'enfants grandissent d'une manière ou d'une autre dans des conditions précaires.**

Et alors !

Depuis plusieurs années de nombreux organismes tirent la sonnette d'alarme : l'UNICEF², le défenseur des enfants³, ATD Quart Monde, le Secours Catholique, la Conférence Saint Vincent de Paul, le Secours Populaire et de nombreuses associations et organismes nous alertent. Des parents, des psychologues, des éducateurs, des médecins nous mettent en garde ...Et cela ne s'arrange pas !

En 2010, sur la question du logement, La fondation abbé Pierre, en parlant des enfants, a osé les qualifier de « *victimes collatérales du mal-logement* »⁴.

Oui, les enfants, aujourd'hui, sont effectivement les premières victimes innocentes de nos crises successives. Derrière tous les chiffres et les rapports⁵ des différents organismes, ce sont surtout des vies qui sont touchées, des prénoms qui retentissent à nos oreilles.

Avec eux, aujourd'hui, nous prenons la Parole :

« *Ce n'est pas juste quand les gens n'ont pas à manger.* »

« *Il faudrait que tout le monde soit SDF : Sans Difficultés Financières.* »⁶

Parce que l'enfant est un trésor fragile dépendant de nous les adultes, avec eux et pour eux, nous tirons nous aussi la sonnette d'alarme car il est impossible de nous taire.

« *...Car un enfant qui pleure, qu'il soit de n'importe où, est un enfant qui pleure... Que c'est abominable d'avoir pour ennemis les rires de l'enfance !* » Barbara⁷.

Avec eux et pour eux, nous poussons un cri parce qu'un seul enfant qui grandit dans des conditions de précarité c'est déjà intolérable... Alors trois millions ! Aussi avec les différentes associations, nous lançons cette alerte.

Notre pays, comme beaucoup de pays européens s'est doté de services de protection de l'enfance. Ces moyens restent insuffisants pour éradiquer la pauvreté. Ces enfants vivent d'autant plus mal celle-ci qu'ils sont entourés d'enfants favorisés. Certes les pays plus pauvres connaissent des réalités plus difficiles encore, mais dans une situation malheureusement davantage banalisée et quelquefois leurs populations font souvent preuve de plus de fraternité et de solidarité.

Le Droit des enfants est sacré pour nous tous. L'accueil, la place, la participation des enfants dans notre société est un chemin d'espérance et d'avenir. Aujourd'hui bien souvent des enfants vivent bien trop tôt des réalités d'adultes. Nous savons que les blessures sociales, affectives, corporelles, psychologiques, spirituelles peuvent suinter toute une vie et se répercutent dans nos vies en collectivité.

Dans la spirale des informations, des débats divers, c'est une information capitale et cruciale pour notre « vivre ensemble » aujourd'hui et demain. Bien loin de nos querelles ou de nos questions d'adultes, éradiquer la pauvreté est un défi qu'il nous faut relever. C'est notre devoir de citoyens, celui des élus nationaux et locaux, des différents organismes et associations.

Croyant au Dieu de Jésus-Christ qui plaça l'enfant au milieu de ses disciples⁸ nous appelant à faire de même, nous invitons les croyants à participer à relever ce défi.

S'il y a de nombreux chantiers pour abattre la pauvreté, partir du plus faible c'est la garantie que l'on n'oublie personne. Réagir contre la pauvreté et principalement celle des enfants est la priorité.

Tous ensemble, de tous horizons, il nous faut créer « un choc anti-pauvreté » en faveur des enfants et des familles en situation de précarité⁹. OSONS REAGIR.

Daniel CROQUETTE
Président national de l'ACE

Contact ACE de Lille : Nelson Cardoso - 03 20 14 53 41 - nelson.cardoso@ace.asso.fr

¹ CIDE Convention internationale des Droits de l'Enfant. Article 12. Ce traité international est entré en vigueur en France le 2 septembre 1990.

² UNICEF, Association Humanitaire pour la survie et la protection des enfants du monde. Le Fonds des Nations unies pour l'enfance *United Nations International Children's Emergency Fund*

³ Défenseure des enfants, vice-présidente du collège chargé de la défense et de la promotion des droits de l'enfant

⁴ Fondation Abbé Pierre rapport 2010 sur l'état du Mal-logement

⁵ Mai 2012 dernier de notre rapport « Mesurer la pauvreté des enfants, Bilan Innocenti 10 » - 10 déc. 2012 – *Conférence nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Rapport « Familles vulnérables, enfance et réussite éducative »* - INSEE septembre 2012 « les niveaux de vie en 2010 » - Le groupement d'intérêt public de l'enfance en danger (GIP Enfance en Danger) regroupe l'Etat et les départements Il est constitué de deux services : le Snated (Service national d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger) et l'Oned, observatoire national de l'enfance en danger.

⁶ Paroles d'enfants recueillies par l'ACE

⁷ Chansons de Barbara « Perlimpinpin » extrait

⁸ Marc 9, 36-37

⁹ Page 52 du rapport « Familles vulnérables, enfance et réussite éducative »